Envoyé en préfecture le 28/11/2025
Reçu en préfecture le 28/11/2025
Publié le
ID : 022-212200570-20251126-2025_60-DE

Mairie de
Le Faouët
Ar Faved
22290

République Française **Département COTES D'ARMOR**

DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du mercredi 26 novembre 2025

Nombre de membres :

En exercice :	08
Présent :	07
Nombre de suffrage :	08

Date d'affichage :

28/11/2025

Convocation envoyée par voie dématérialisée:

19/11/2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-six novembre à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Le Faouët s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Thierry **LE GONIDEC**, Maire.

Etaient présents : Thierry **LE GONIDEC**, Michel **MAHE,** Véronique **CONAN**, Gwenaëlle **Pierre**, Jérôme **COLAS,** Brice **LE GONIDEC** et Ronan **DHABIT**

Absent excusé : Vincent **BOYENVAL**

Procuration: Vincent **BOYENVAL** à Ronan **DHABIT**

A été nommé comme secrétaire de séance : Michel **MAHE**

D2025_060 Droit de préemption des parcelles A862, A863, A497, A600 et A668

Monsieur le Maire informe les élus que nous avons reçus des DIA pour les bien situés :

- 1 rue Le Guezennec, parcelles A862 et A863 pour un total de 1194m² avec un prix de vente à 48 000 €

Seul la parcelle A862 est située en zone urbaine la commune peut préempter cette parcelle et décider de l'acquérir, la parcelle A863 est en zone agricole.

- 8 rue du Goëlo, parcelles A497, A600 et A668 pour un total de 714 m² avec un prix de vente à 120 000 €

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents décide de ne pas faire valoir son droit de préemption sur ces parcelles.

Fait et délibéré à Le Faouët
Les jours, mois et an que dessus
Pour extrait conforme

Le maire
Thierry LE GONIDEC

MAIRIE de LE FAOUET (Côtes-d'Armor) RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Secrétaire de séance
Michel MAHE

MAIRIE de LE FAOUET (Côtes-d'Armor) RÉPUBLIQUE FRANÇAISE